



CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 21/03/2017

L'an deux mille dix-sept le mardi vingt et un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Président.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°3 - CCAS Budget primitif 2017

Présents :

M DEZALOS **Maire**

MME MANDEIX **Vice-présidente**

MME JOURNE-LHERISSON, MME LEBEAU **Adjointes**

M JACQUIN, MME PERTHUIS **Conseillers Municipaux**

M BAQUÉ, M DUMON **Désignés**

MME LABADIE **Conseillers Municipaux**

MME MAHAIE, MME RYCKWAERT **Désignés**

Absents excusés :

MME LASSORT (donne pouvoir à MME RYCKWAERT), M OURABAH (donne pouvoir à MME LEBEAU), MME COUSINET (donne pouvoir à MME MANDEIX), MME MEYRAT (donne pouvoir à MME JOURNE-LHERISSON)

MME JUILLIA (absente excusée), MME MENDES (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	011
Nombre de procurations :	04

Rapporteur : **M Christian Dumon**

FI N° 2017 - 13 - 003

I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2017 du CCAS de Boé.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 1 120 568.22€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 097 016.42€.

La section d'investissement s'équilibre à 23 551.80€.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

APPROUVER : le budget primitif 2017 du CCAS, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Catherine MANDEIX

M. Christian Dézalos